|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.4 CBD/SBSTTA/24/1/Add.2/Rev.2 CBD/SBI/3/1/Add.2/Rev.226 janvier 2022[[1]](#footnote-2)FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |
| GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020Troisième réunion (reprise) | ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUESVingt-quatrième réunion(reprise) | ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATIONTroisième réunion(reprise) |

Genève, Suisse

14-29 mars 2022

Point 2 de l’ordre du jour

**Note de scÉnario pour la reprise des sÉances de la vingt-quatriÈme rÉunion de l’Organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisiÈme rÉunion de l’organe subsidiaire chargÉ de l’application et de la troisiÈme rÉunion du groupe de travail À composition non limitÉe sur
Le cadre mondial de la biodiversitÉ pour l’aprÈs-2020**

*Note de la Secrétaire exécutive préparée en consultation avec les présidents de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, et les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020*

# Introduction

1. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a tenu la première partie de sa vingt-quatrième réunion en ligne, du 3 mai au 9 juin 2021, et l’Organe subsidiaire chargé de l’application a tenu la première partie de sa troisième réunion en ligne, du 16 mai au 13 juin 2021. Les travaux de ces organes ont été facilités par des réunions informelles antérieures, tenues en février et mars 2021. Bien que les Organes subsidiaires aient abordé tous les points de leurs ordres du jour respectifs, ils parachèveraient l’examen des points de l’ordre du jour à une date ultérieure, dans le cadre de réunions en personne, comme convenu précédemment.
2. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 a tenu la première partie de sa troisième réunion en ligne, du 23 août au 3 septembre 2021. Le Groupe de travail a écouté des rapports sur les progrès accomplis depuis sa deuxième réunion, abordé la question de l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, et effectué un examen du texte du premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Il fut décidé que le Groupe de travail terminerait ses travaux à une date ultérieure, dans le cadre d’une réunion en personne.
3. En décembre 2021, le Bureau de la Conférence des Parties et le Bureau de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ont décidé que les réunions en personne prévues pour la reprise des réunions des Organes subsidiaires et du Groupe de travail, initialement prévues en janvier 2022, se tiendraient en mars 2022, au Centre International de Conférences Genève, à Genève (Suisse). En janvier 2022, deux Bureaux ont confirmé que les réunions se tiendraient du 14 au 29 mars, l’inscription et les réunions régionales préparatoires ayant lieu le 13 mars. La reprise des réunions permettra aux Organes subsidiaires de parachever leurs travaux, y compris l’adoption de recommandations, et au Groupe de travail d’examiner plus avant les résultats de la première partie de sa troisième réunion. Les recommandations de ces trois organes incluront des projets de décisions qui seront examinés par la Conférence des Parties lors de la deuxième partie de sa quinzième réunion, ainsi que par les Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya lors de leurs réunions respectives, qui reprendront à Kunming (Chine), plus tard en 2022 (provisoirement au troisième trimestre 2022).
4. La présente note de scénario a été établie pour aider les Parties, les autres gouvernements et les observateurs dans leurs préparatifs pour les réunions. Cette note devrait être examinée en même temps que les ordres du jour respectifs des organes et les rapports émanant de la première partie des réunions. La présente note aborde les modalités et l’organisation des travaux des réunions, y compris le calendrier proposé. Les Organes subsidiaires et le Groupe de travail ont adopté leurs ordres du jour lors de la première partie de leurs réunions respectives. En conséquence, les ordres du jour de ces trois organes restent pertinents pour la deuxième partie de leurs réunions respectives.

# ModalitÉs

1. Les réunions se tiendront principalement en personne, pour permettre aux trois organes de parachever leurs travaux et de mener pleinement leurs négociations. Le règlement intérieur habituel s’appliquera. Toutes les Parties devraient pouvoir participer aux réunions de manière égale et, par conséquent, toutes les conditions jugées nécessaires en raison de la pandémie en cours devraient être appliquées de manière égale aux Parties, autant que faire se peut.
2. En conséquence, dans toute la mesure du possible, une participation *interactive* (c’est-à-dire, une prise de parole en séance plénière ou dans les groupes de contact) devrait se limiter à ceux qui sont présents physiquement à la réunion. Cependant, compte tenu des mesures continues prises pour enrayer la pandémie en cours, les Parties et les observateurs sont encouragés à restreindre le nombre de leurs représentants présents physiquement à Genève. Pour favoriser ceci, il est prévu de permettre aux délégations de Parties et d’observateurs de suivre les séances en ligne, tant les séances plénières que les séances des groupes de contact. Veuillez noter cependant que la participation en ligne sera restreinte à un mode « lecture » (« viewer mode »).
3. Tout sera mis en œuvre pour permettre à des représentants de toutes les Parties et de tous les groupes de parties prenantes de participer aux réunions en personne. Cependant, le voyage à Genève des représentants d’un petit nombre de Parties ne sera pas autorisé, en raison des restrictions de voyage. Dans le cas de figure où une Partie ne peut pas être représentée physiquement à Genève, une pleine participation interactive en ligne sera autorisée, après avoir transmis une demande spéciale au Secrétariat.
4. Pour garantir le respect des mesures anti-COVID et des exigences de distanciation physique, la capacité d’accueil du lieu de la réunion sera réduite par rapport aux réunions antérieures. Ainsi, il sera sans doute nécessaire de limiter le nombre de représentants présents à la réunion à n’importe quel moment à **six représentants par Partie** et **deux représentants par organisation ayant le statut d’observateur** (d’autres restrictions imposées au nombre total des représentants d’observateurs pourront devenir nécessaires, en fonction de la demande). Bien qu’il n’y ait aucune restriction concernant le nombre total des membres des délégations, les Parties et les observateurs souhaiteront peut-être tenir compte des restrictions potentielles concernant l’accès au lieu de la réunion pour décider du nombre de membres de leur délégation présents physiquement à Genève. Une inscription à l’avance des Parties est requise pour permettre au Secrétariat et au Gouvernement hôte de prendre toutes les dispositions nécessaires.
5. Des précisions sur la logistique de la réunion sont fournies dans une note d’information. La note d’information sera mise à jour, selon que de besoin.
6. Pour les représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays à économie en transition, un financement sera disponible pour appuyer deux représentants par Partie admissible, dans la limite des fonds disponibles à cette fin. Ce financement couvrira les frais relatifs à la vaccination obligataire, à des tests COVID ou à d’autres exigences prescrites pour faire face à la pandémie en cours, selon que de besoin.
7. Des services d’interprétation dans toutes les langues officielles de l’ONU seront fournis lors des séances plénières en personne et en ligne.
8. Des réunions régionales et des réunions des Bureaux seront convoquées, selon la pratique habituelle.

# Organisation des travaux

1. La reprise des réunions de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de l’Organe subsidiaire chargé de l’application et du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 aura lieu en même temps sur une période de deux semaines et demi, pour assurer une cohérence dans les travaux des trois organes et pour avoir suffisamment de temps pour la préparation des documents de réunion (documents non officiels, documents de séance et documents à distribution limitée) et leur examen.
2. Un calendrier proposé pour l’organisation des travaux de la reprise des réunions figure en annexe au présent document. Ce calendrier vise à fournir aux Parties, aux autres gouvernements et aux observateurs une vue d’ensemble des trois réunions concomitantes. Le calendrier proposé pour les groupes de contact sera peaufiné davantage, au regard de l’avancée des réunions et des orientations fournies par les présidents, les coprésidents et les deux Bureaux.
3. Le lundi 14 mars 2022, la reprise des réunions commencera par une séance plénière d’ouverture conjointe des trois organes. Il est prévu que cette séance plénière commune comprenne des allocutions de la présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la Chine, d’un représentant du Gouvernement suisse et de la Secrétaire exécutive. De plus, des allocutions liminaires générales pourront être prononcées par les groupes régionaux, couvrant les trois réunions, ainsi que par des grands groupes de parties prenantes, en fonction du temps disponible. Il n’est pas envisagé que d’autres Parties ou observateurs prononcent des allocutions luminaires.
4. Chacun des trois organes de la Convention se réunira ensuite chacun à son tour, pour décider de l’organisation de leurs travaux, y compris la constitution de groupes de contact ou la poursuite des groupes de contact constitués durant la première partie de chaque réunion, selon que de besoin. Il n’est pas envisagé que d’autres allocutions liminaires soient faites durant ces séances.
5. D’autres séances auront lieu, selon que de besoin, pour terminer la première lecture au titre d’un point de l’ordre du jour donné. A titre d’exemple, une première lecture est prévue au titre du point 8 de l’ordre du jour de l’Organe subsidiaire chargé de l’application (coopération avec d’autres conventions, organisations et initiatives internationales).
6. Trois séances (séance plénière ou groupe de contact) auront lieu chaque jour, de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures, et enfin de 19h30 à 22h30[[2]](#footnote-3).
7. Les documents de séance (CRP) seront examinés conformément à la pratique habituelle. Lorsque des travaux substantiels sont attendus, un groupe de contact constitué lors de la première partie de la réunion sera réactivé, en vue de réduire au minimum le temps requis en séance plénière pour un examen formel des documents de séance.
8. Des groupes de contact se réuniront, selon que de besoin. Les séances des groupes de contact pourront durer trois heures au plus. Les groupes de contact seront ouverts à la participation de toutes les Parties, des autres gouvernements et des représentants d’observateurs, à moins que les coprésidents ou les responsables des groupes de contact n’en décident autrement. Les groupes de contact au titre de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourront se réunir en parallèle à d’autres groupes de contact au titre de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, en évitant cependant des séances parallèles portant sur des questions semblables. Les groupes de contact au titre du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ne se réuniront pas, de façon générale, en parallèle à d’autres réunions, à moins qu’il en soit décidé autrement. Dans tous les cas de figure, aucun groupe de contact ne pourra se réunir en parallèle à une séance plénière, et deux réunions de groupes de contact au plus pourront avoir lieu en même temps à n’importe quel moment.
9. Les groupes de contact axeront leurs travaux sur les documents émanant de la première partie de leurs réunions respectives. Des mises à jour régulières seront mises à la disposition de tous les participants au groupe de contact, selon que de besoin, pour garantir une transparence. Selon la pratique habituelle, un temps suffisant sera accordé entre les réunions de groupes de contact, pour permettre l’examen des projets de texte et des consultations bilatérales et de groupe.
10. Les présidents des Organes subsidiaires et les coprésidents du Groupe de travail pourront aussi convoquer d’autres types de groupes informels, tels que les Amis du président, et partager leurs modalités d’organisation avec les Parties. Les groupes de contact ou autres types de groupes informels mèneront leurs travaux en anglais et, par conséquent, les documents non officiels examinés lors des réunions de ces groupes seront en anglais. Selon la pratique habituelle, les résultats des groupes de contact seront fournis dans toutes les langues officielles de l’ONU aux fins d’examen en séance plénière, sous forme de documents de séance (CRP).
11. De façon générale, les documents L (c’est-à-dire, les projets de recommandations déjà approuvés en plénière lors de la première partie des réunions) seront présentés aux séances plénières respectives aux fins d’adoption, selon la pratique habituelle. De même, conformément à la pratique habituelle, lorsqu’on pourra raisonnablement escompter un accord sur une partie du texte entre crochets, des consultations informelles pourront être encouragées entre les Parties avant un examen formel en séance plénière, en vue de faciliter l’adoption de la recommandation. Tout projet de décision contenu dans ces recommandations pourra être transmis à la Conférence des Parties ou aux réunions correspondantes des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, selon qu’il convient.
12. Des réunions régionales pourront être convoquées avant l’ouverture des réunions, durant l’après-midi du 13 mars, puis chaque jour à partir du 15 mars, de 9 heures à 9h55.
13. L’organisation des travaux proposée, qui a été élaborée conjointement par les présidents des Organes subsidiaires et les coprésidents du Groupe de travail, figure en annexe à la présente note de scénario. Elle a été établie en tenant compte d’une analyse faite par les présidents et les coprésidents respectifs, portant sur l’état d’avancement de chaque point de l’ordre du jour.
14. L’organisation des travaux proposée est complétée par des addenda aux ordres du jour annotés pour chaque réunion, fournissant une mise à jour sur l’état d’avancement de chaque point de l’ordre du jour (pas encore rédigé).

*Annexe*

# avant-projet d’organisation des travaux proposÉe

| Date | **Séance du matin (10h – 13h)** | **Séance de l’après-midi (15h – 18h)** | **Séance nocturne (19h30 – 22h30)** |
| --- | --- | --- | --- |
| Dimanche |  13 mars | *Réunion du Bureau* | *Réunions régionales* |  |
| Lundi |  14 mars | *SBSTTA, SBI et WG2020 (Plénière)*Point 1. Ouverture conjointe | *SBSTTA (Plénière)*Point 2. Organisation des travaux | *WG2020 (Plénière)*Point 2. Organisation des travaux Point 3. Mise à jourPoint 4. Cadre mondial de la biodiversité | *SBI (Plénière)*Point 2. Organisation des travauxPoint 6. Mécanisme de financementPoint 5. Égalité des sexes (introduction) | [Réception] |
| Mardi |  15 mars | *WG2020-* GBF CG1 (Objectifs, structure générale, sections A à E) | *WG2020-* Point 4.GBF CG2 (Cibles 1 à 8) | *SBI-* Point9. Mécanismes d’examen *SBSTTA-* Point 9. Santé  |
| Mercredi |  16 mars | *WG2020-* Point 4. GBF CG3 (Cibles 9 à 13)  | *SBSTTA-* Point7. Agriculture/Sols*SBI-* Point 7. Renforcement des capacités/création de capacités | *SBI-* Point9. Mécanismes d’examen *SBSTTA-* Point 9. Santé |
| Jeudi |  17 mars | *WG2020-* Point 4.GBF CG4 (Cibles 14 à 21, sections H à K) | *SBI-* Point6. Mécanisme de financement/ Mobilisation des ressources*SBSTTA*- Point 3. Cadre mondial de la biodiversité/Suivi (Objectifs, étapes)  | *SBI-* Point5. Égalité des sexes*SBSTTA*- Point 3. Cadre mondial de la biodiversité/Suivi (Cibles 1-8) |
| Vendredi | 18 mars | *SBI (Plénière)* Point 8. Coopération (première lecture)Point 5. Communications (première lecture)Point 7. Protocole de Nagoya (examen des documents CRP)Point 11. Intégration (Examen des documents CRP) | *WG2020-* Point 4.GBF CG1 (Objectifs, structure générale, sections A à E) | *SBI-* Point 7. Renforcement des capacités/création de capacités *SBSTTA-* Point3. Cadre mondial de la biodiversité/Suivi (Cibles 9 à 13) |
| Samedi | 19 mars | *SBSTTA (Plénière*)Points 7, 9, 10 et 3 (Examen des documents CRP, L7 et L2) | *WG2020-* Point 4.GBF CG2 (Cibles 1 à 8) | *SBI-* Point8. Coopération/Synergies*SBSTTA-* Point6. Milieu marin (Conservation et utilisation durable) |
| Dimanche | 20 mars | [Aucune séance] |
| Lundi | 21 mars | *WG2020 (Plénière)* Point 4. Bilan : Point 5. Information sur les séquences numériquesPoint 4. Première lecture du projet de décision révisé | *WG2020-* Point 4.GBF CG3 (Cibles 9 à 13) | *SBI-* Point 6. Mécanisme de financement/ Mobilisation des ressources*SBSTTA-* Point3. Cadre mondial de la biodiversité/Suivi (Cibles 14-21) |
| Mardi | 22 mars | *SBI (Plénière*)Points 5[[3]](#footnote-4), 10 et 13 (Examen des documents CRP) | *WG2020-* Point 4.GBF CG4 (Cibles 14 à 21, sections H à K) | *SBI-* Point6. Mécanisme de financement/Mobilisation des ressources*SBSTTA-* Point6. Milieu marin (EBSA) |
| Mercredi | 23 mars | *SBI (Plénière)*Points 6, 7 et 8 (Examen des documents CRP) | *WG2020-* Point 5. Information de séquençage numérique CG5 | *SBI-* Point 5. Plan de mise en œuvre du Protocole de Cartagena pour l’après-2020*SBSTTA-* Point 3. Cadre mondial de la biodiversité/Suivi (Questions en suspens) |
| Jeudi | 24 mars | *SBSTTA (Plénière)* Point 6 (Examen des documents CRP)Adoption des documents L | *WG2020-* Point 5. Information de séquençage numérique CG5 | *SBI-* Point 9. Mécanismes d’examen *Consultations informelles ou groupes de contact, selon que de besoin* |
| Vendredi | 25 mars | *SBSTTA (Plénière)* [Questions en suspens]Adoption des documents L | *SBI (Plénière)* [Questions en suspens]Points 5 CPB et 9 (Examen des documents CRP) Adoption des documents L | *WG2020-* Point 4. GBF CG1 (Objectifs, structure générale, sections A à E) |
| Samedi | 26 mars | *WG2020-* Point 4.GBF CG2 (Cibles 1 à 8) | *WG2020-* Point 4. GBF CG3 (Cibles 9 à 13) | *WG2020-* Point 4. GBF CG4 (Cibles 14 à 21, sections H à K) |
| Dimanche | 27 mars | *Consultations informelles ou groupes de contact ou séance plénière, selon que de besoin* | *SBSTTA (Plénière*)Points 11, 12 et 13. Questions diverses, adoption des documents L, rapport et clôture | *Consultations informelles ou groupes de contact, selon que de besoin* |
| Lundi | 28 mars | *Consultations informelles ou groupes de contact ou séance plénière, selon que de besoin* | *SBI (Plénière*)Points 15, 16 et 17. Questions diverses, adoption des documents L et du rapport | *Consultations informelles ou groupes de contact, selon que de besoin* |
| Mardi | 29 mars | *WG2020 (Plénière)*Points 4 et 5. Examen des résultats des groupes de contact | *WG2020 (Plénière)*Points 6, 7 et 8. Questions diverses, adoption des documents L et du rapport, et clôture | *[Aucune séance]* |

Légende:

|  |  |
| --- | --- |
| Couleur | Organe |
|  | Plénière SBSTTA |
|  | Plénière SBI |
|  | Groupes de contact SBSTTA/SBI  |
|  | Plénière WG2020 |
|  | Groupes de contact WG2020  |
| Texte en rouge | Espace souple |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Réédité le 7 février 2022 pour des raisons techniques. [↑](#footnote-ref-2)
2. Durant les deux premières semaines de travail, une séance plénière au plus est prévue chaque jour, selon que de besoin. Lors de la dernière semaine de travail, deux séances plénières au plus pourront avoir lieu chaque jour. Ceci permet d’assurer une utilisation des interprètes à un coût abordable. [↑](#footnote-ref-3)
3. Protocole de Cartagena sur la Biosécurité, Communications et Égalité des sexes [↑](#footnote-ref-4)